

# Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 17 mai 2021 à 8 h 30 À huis clos

## **ORDRE DU JOUR**

# 10 - Sujets d'ouverture

- 10.01 Période de questions du public
- **10.02** Période de questions des membres du conseil
- **10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2021, à 8 h 30

#### 30 - Administration et finances

**30.01** Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen, qui sont susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, dans le cadre du budget participatif de Montréal

# 70 - Autres sujets

70.01 Levée de la séance du 17 mai 2021



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1217169008

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs\_des

relations avec les citoyens et du greffe, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de

communication appropriées

Projet: -

**Objet :** Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote

citoyen, qui sont susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, dans le cadre du budget

participatif de Montréal

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Le budget participatif est un processus qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal.

Pour la première édition, la Ville a réservé 10 M \$ à son budget d'investissement pour réaliser des idées soumises par la population qui contribuent à la transition écologique et sociale.

C'est ainsi que, du 17 novembre au 8 janvier 2020, la population a été invitée à soumettre des idées dans le cadre de la phase de collecte d'idées.

S'est amorcé, au début de 2021 et en collaboration avec les représentants de la société civile et des différentes unités de la Ville, un travail d'analyse en entonnoir, selon les étapes suivantes:

- étape 1: analyse de recevabilité basée sur les 5 principaux critères (contribuer à accélérer la transition écologique et sociale de Montréal, viser l'intérêt collectif, être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou une propriété de la Ville, représenter une dépense en investissement, pouvoir donner lieu à un projet d'envergure avec une valeur visée à terme entre 500 000\$ et 3 000 000\$);
- étape 2: priorisation, fusion, bonification et développement des idées réalisées par des comités de développement des idées en projets;
- étape 3: analyse de faisabilité technique et réglementaire, et évaluation des coûts par l'arrondissement concerné par le projet.

À la suite de l'approbation des projets par les instances décisionnelles concernées, la population pourra voter, dès juin 2021, pour les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

#### **DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire et de l'évaluation des coûts réalisés par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour l'inscription sur le

bulletin de vote citoven:

Nom du projet	Valeur estimée en budget d'investissement	Impacts pressentis sur le budget de fonctionnement récurrent
Quartiers connectés (Passages)	1 500 000 \$	20 000 \$

#### **JUSTIFICATION**

Puisque l'unité d'affaires associée à chacun des projets soumis devra prendre en charge la mise en oeuvre des projets lauréats (la planification, la conception, la réalisation, le suivi du projet, etc.), mais également assumer tout impact que cela pourrait engendrer sur son budget de fonctionnement, il est essentiel que l'arrondissement donne un accord formel quant à l'inscription des projets qui sont concernés sur le bulletin de vote citoyen.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservé au PDI corporatif. Pour tous les projets sélectionnés du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la mise en oeuvre du projet (ou de la portion du projet qui le concerne), se verra transférer 100% de la valeur du budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'elle l'aura ellemême estimée et indiquée dans le présent dossier décisionnel. À noter que l'arrondissement ne contribue pas au financement pour la réalisation du projet.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets soumis au budget participatif doivent contribuer à accélérer la transition vers une société plus respectueuse de l'humain et de l'environnement, grâce à la mise en place de nouvelles façons d'aménager la ville, de produire, de consommer et vivre ensemble. Pour contribuer à cette transition écologique et sociale, les idées recueillies devaient répondre à l'un des 4 défis suivants:

- Lutter contre les changements climatiques et s'y adapter;
- Protéger la nature en ville;
- Produire et consommer autrement;
- Favoriser la solidarité, l'équité et l'inclusion.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

# **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2021 - approbation par les instances, des projets à soumettre au vote;

- Juin 2021 vote citoyen;
- À la suite du vote annonce des projets lauréats et mise en oeuvre des projets (qui doivent amorcer leur planification ou réalisation dans les deux ans suivant le vote).

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Anjou , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens et du greffe (Martine LECLAIR)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Brigitte GRANDMAISON, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture:

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nataliya HOROKHOVSKA Secrétaire d'arrondissement par intérim **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-05-13

Jennifer POIRIER Directrice des services administratifs et relations avec les citoyens